

**Assemblée Générale  
de la Communauté de Communes  
du Pays d'Huriel  
Jeudi 3 septembre 2015**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., MARTIN P., LECHER P., DUBREUIL A., AUGIAT JC., TABUTIN M., LECLERC C., JANNOT.C., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., PICARELLI V., VENUAT J., CHABROL JE., LHOPIEAU A., VALLET F., MARTIN J.P., DUMONTET B., MERVAUX M.P., NOWAK P., DUBREUIL J.C., PHILIPPON A., LAMY R., BEAUFILS W., NURY S., PETIT E., DUMONTET J.M., MALLET B.

Délégués excusés : DEVAUX L. (pouvoir à J. COULANJON), BRODIN G., DAUGERON D. (pouvoir à C. JANNOT), GALLEAZZI J.

L'ordre du jour était le suivant :

- ✓ Bassin de rétention dans la Zone d'Activités d'Huriel
- ✓ Etude sur le rapprochement avec la Communauté de Communes du Val de Cher et la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise
- ✓ Approbation des statuts du PETR
- ✓ Prolongation des contrats de Monsieur J. DEVIMEUX et Monsieur J.F. TABOULOT
- ✓ Formation pour Monsieur J. DEVIMEUX en Contrat Avenir à La Communauté de Communes du Pays d'Huriel
- ✓ Révision des tarifs des hébergements touristiques pour 2016
- ✓ Vente de sacs « Aventure Magic » à l'Office de Tourisme de Montluçon
- ✓ Décisions modificatives (amortissement de subventions d'équipement)
- ✓ Questions diverses

**Bassin de rétention de la zone d'activité d'Huriel**

Problématique : en l'absence d'un bassin de rétention dans la zone des Richardes, les eaux de pluie vont s'écouler dans la zone pavillonnaire provoquant des « trop plein ».

2 études ont été lancées :

- étude hydraulique menée par le cabinet Interface
- étude d'aménagement menée par le cabinet Alter géo

Il résulte de ces études le devis suivant :

Travaux de construction d'un réseau d'eaux pluviales :

- réalisation d'un réseau EP en PVC sur 210ML
- création de 7 branchements particuliers d'eaux pluviales pour les lots existants
- reprise des avaloirs existants dans le réseau
- réfection de la chaussée en enrobée: **66 000 €**

Travaux de construction d'un bassin de rétention de 1 060 m<sup>3</sup> et 220 m<sup>3</sup> de décantation pour la partie Nord :

- réalisation chemin d'accès, terrassement, d'ouvrages d'entrée du bassin, rampe d'accès, mise en œuvre d'ouvrage de sortie de bassin et régulation, réalisation d'une digue en tuf, clôture périphérique, raccordement du bassin sur le fossé **170 000 €**

**Total 236 000 € HT**

Le montant de ces devis étant très élevé, le Conseil Communautaire souhaite se tourner vers une solution de travaux en régie. Néanmoins, la première phase de construction du réseau d'eaux pluviales semble incontournable.

Le Conseil décide donc de réaliser une petite étude permettant de déterminer le volume d'eau mais aussi de se pencher sur les autorisations à solliciter pour réaliser les évacuations.

### **Etude sur le rapprochement avec la Communauté de Communes du Val de Cher et la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise**

Le cabinet d'étude sollicite de nombreuses pièces émanant des 3 collectivités et n'a donc pas encore achevé son travail. Des premiers éléments devraient être donnés le 24 septembre.

Aujourd'hui néanmoins, les contours de la loi Notre ont évolué et notre Communauté de Communes, par le jeu de la densité de population, ne serait plus contrainte à une fusion avec un autre EPCI.

Dans l'Allier, seules les Communautés de Communes de Marcillat en Combraille, du bassin de Gannat, du Donjon Val Libre, du Pays de Levis en bocage bourbonnais, de Digoin Val de Loire auraient cette obligation.

L'étude permettra néanmoins de mieux appréhender les avantages et les inconvénients de tels rapprochements avec la Communauté de Communes du Val de Cher et de la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise pour l'avenir.

Le Conseil Communautaire du Val de Cher attend les résultats de l'étude pour se positionner. Par ailleurs, un rendez-vous avec les responsables de la Communauté d'Agglomération aura lieu la semaine prochaine.

### **Approbation des statuts du PETR**

Le Président fait une lecture des statuts du PETR qui à la différence du pays prévoit dans ses instances un Conseil des Maires.

Les statuts sont approuvés à l'unanimité.

### **Personnel**

Le Conseil valide la prolongation du contrat aidé de Jean-François Taboulot pour un an, et le contrat avenir de Jérôme Devimeux pour également une année.

Il retient par ailleurs, pour ce dernier, l'offre de formation de la société Vigier pour un CACES mini pelle, tractopelle, chargeuse pelleuse d'un montant de 900 € net.

### **Révision des tarifs d'hébergements touristiques**

Le Conseil Communautaire décide de modifier dès à présent le montant des charges (EDF, eau, etc) en cas de location des hébergements de la Communauté de Communes au mois. Ce dernier sera de 90 € par mois tout au long de l'année.

Par ailleurs, les tarifs 2016 seront modifiés comme suit : location au mois des chalets de Treignat : 330 €

### **Vente de sacs « Les Zaventures Magik »**

Le Conseil Communautaire approuve la vente de 10 sacs « Les Zaventures Magik » à l'office de tourisme de Montluçon pour un montant de 4,81 € l'unité.

## Décisions modificatives

### Amortissements subventions d'équipement

- Budget principal

Dépenses fonctionnement

c/ 6811 : + 28 000 €

c/ 023 : - 28 000 €

Recettes investissement

c/ 28 : + 28 000 €

c/ 021 : - 28 000 €

### Taxes (d'aménagement et redevance d'archéologie préventive)

- Budget principal

Dépenses fonctionnement

c/ 61521 : - 2 123 €

c/ 657364 : + 2 123 €

Budget annexe : atelier ferronnerie

Fonctionnement

Dépenses : c/ 637 : + 2 123 €

Recettes : c/ 74 : + 2 123 €

## Délibérations modificatives

Le Conseil Communautaire valide les durées d'amortissement suivantes :

- Subventions d'équipement (*aux organismes publics*) 15 ans
- Frais d'étude (*non suivis de travaux*) 5 ans
- Bâtiments (*nouveaux bâtiments budgets annexes*) 20 ans

## Questions diverses

- ✓ Modification des statuts du SDE : « Organisation d'un service de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides »

Le Conseil Communautaire valide la modification des statuts du SDE pour cette prise de compétence et pour l'adhésion des Communautés d'Agglomération de Montluçon, Moulins et Vichy au SDE03.

- ✓ Hôtel d'entreprises : travaux dans l'atelier disponible

Monsieur Dumontet explique qu'il a reçu 2 devis concernant l'adaptation du sol aux besoins de l'entreprise de Monsieur Rodriguez qui souhaite occuper un des ateliers de l'hôtel d'entreprise dès la mi octobre. Ces deux devis émanent des entreprises De Freitas et Barbu. Le devis de Monsieur Barbu étant peu explicite le Conseil Communautaire propose de lui demander des précisions et de vérifier l'équivalence des travaux.

- ✓ Subvention Anim'canton

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer une subvention de 300 € au Comité des Fêtes d'Huriel pour la journée « Nature, Sport et Bien être ».

- ✓ Broyeur de branches

Monsieur Augiat propose l'achat par la Communauté de Communes d'un broyeur de branches qui pourrait circuler selon les besoins des communes.

Bien qu'intéressante, cette idée ne peut être retenue car elle suppose l'achat d'un tracteur puissant pour emmener ce matériel. La commune d'Huriel va cependant étudier la possibilité d'une mise à disposition de son propre broyeur.

✓ TAP

Madame Mervaux fait un point sur le démarrage des TAP. Elle observe que l'expérience passée contribue à une mise en place plus fluide du dispositif en ce début d'année scolaire. Trois activités supplémentaires sont proposées : hand ball, hip hop, travail du bois.

✓ Anim'été

Le bilan est en demi-teinte car on constate une chute des participations. La qualité de l'offre du Centre de Loisirs mise en place par le Centre Social joue un rôle dans cette baisse. Pour l'année 2016, il sera nécessaire de repositionner Anim'été avec une offre d'activités plus adaptée à une demande spontanée « faite aux derniers moments ». Il conviendra également de resserrer le panel d'activités.

✓ Plan d'eau d'Herculat

Monsieur Petit fait état de la saison catastrophique du plan d'eau avec la fermeture de la baignade le 9 août en raison de la présence de cyanobactéries. Il regrette l'excès de réglementation. Une réflexion s'impose quant au développement de ce site.

✓ Travaux de la Rue Jean de Brosse

Comme suite à différentes anomalies constatées au niveau des finitions du chantier (problème de vitres fendues dans les ateliers, pose des boîtes aux lettres, etc) un courrier de mise au point sera adressé à l'architecte Monsieur Brun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. La prochaine assemblée générale est fixée au 8 octobre à 18 heures à Viplaix.